Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 1 (1909)

Heft: 4

Artikel: De la levée du boycott des produits Vautier

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-382759

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

naissent l'influence néfaste qu'exerce le clergé en Espagne, pourraient sans peine s'expliquer de pareils actes comme représailles contre l'oppression et l'exploitation par l'Eglise. Cependant, les témoins qui nous semblent rapporter plus objectivement prétendent que les ouvriers n'ont ni pillé, ni massacré, qu'ils s'étaient tout simplement défendus contre les jésuites qui ont tiré sur eux.

Comme qu'il en soit, il faut louer les travailleurs espagnols pour le courage qu'ils ont montré dans ce mouvement de protestation violente.

Il faut savoir que le gouvernement espagnol, fidèle à sa tradition historique d'assassins barbares, a besoin d'un prétexte pour justifier les tortures à infliger aux révoltés qui se sont laissés prendre, l'arme à la main. Les travailleurs espagnols ont tout risqué pour faire sauter une fois les chaînes de l'esclavage matériel et moral qu'ils subissent.

Qu'il y ait eu des personnes louches profitant des troubles pour faire leurs affaires, c'est possible. Mais c'est surtout parmi les descendants de la bourgeosie et non pas parmi les travailleurs syndiqués qu'il faut chercher les hyènes de ce genre. Qu'il y ait eu parmi le peuple en révolte des gens qui se portaient avec les plans les plus phantastiques, pour la réalisation desquels nous ne pourrions pas nous enthousiasmer, c'est encore possible; mais il ne reste pas moins vrai que les vrais coupables ne sont pas à Montjuich, ni ceux qui ont été fusillés ou assommés dans les rues de Barcelone. Ces coupables, il faut les chercher à Madrid au palais royal et dans les palais des ministres, dans les habitations du haut clergé. La révolte de Barcelone nous prouve que le prolétariat espagnol, s'il était mieux instruit et mieux organisé, serait bientôt capable de se débarrasser des exploiteurs et des tyrans. Nous ne doutons pas que le jour viendra bientôt où l'organisation syndicale saura s'implanter sérieusement en Espagne. En attendant, honneur aux braves qui luttèrent à Barcelone.

* *

En résumant notre exposé, nous constatons que les gouvernements et les capitalistes ne peuvent plus s'opposer sérieusement au mouvement ouvrier sans se causer autant de mal à eux-mêmes qu'à nous. Déjà notre bourgeoisie redoute-t-elle elle-même son œuvre, le militarisme. Cependant, il ne faut pas se méprendre; le capitalisme dispose encore de forces considérables. Pour les vaincre, la collaboration de tous les prolétaires, non seulement aux combats décisifs, mais aussi à l'œuvre d'organisation et d'instruction qui les prépare pour ces combats, est indispensable. Ce ne sont encore que des

convulsions dans lesquelles nous voyons le corps social se débattre; ceux qui viendront après nous verront la naissance d'une société nouvelle.



De la levée du boycott des produits Vautier.

Il fallait s'y attendre qu'après autant de chambard de sauvages, le concile des fidèles de l'église anarchiste, réuni sous le titre de congrès des unions ouvrières de la Suisse romande, le 25 juillet, à Yverdon, s'opposerait à la décision prise par la Fédération de l'alimentation, d'accord avec le comité de l'Union suisse des fédérations syndicales, de lever le boycott sur les produits Vautier.

En opposition formelle avec toutes les déclarations contraires parues dans la Voix du Peuple, nous constatons que la décision de lever le boycottage a été prise seulement six jours après la conférence d'Yverdon, seulement après que nous nous étions rendus compte que toute explication avec les syndicalistes était impossible. Quant à nous, ce qui nous importe, c'est ce qui a été fait, non pas ce qu'aurait dit celui-ci ou celui-là.

Déjà avant cette fameuse conférence on contestait sérieusement à la Fédération de l'alimentation et à notre Union syndicale le droit de s'occuper de cette affaire. « Que diraient les Allemands, si nous allions à Zurich ou ailleurs en Suisse allemande lever un boycott? » nous demanda Baud à Yverdon, croyant avoir trouvé quelque chose de très fort.

Eh bien! pour trancher cette question de compétence, il faut savoir un peu à qui l'on a affaire des deux côtés.

L'Union suisse des fédérations syndicales réunit actuellement plus de 65,000 travailleurs de toutes les branches industrielles et. de tous les corps de métiers en Suisse qui déclarent accepter le principe de la lutte des classes prolétarienne. Ceux qui sont restés en dehors, ce sont les syndicats chrétiens, les cheminots. Les premiers parce qu'ils ne peuvent être admis, étant des organisations concurrentes basées sur des principes confessionnels; les seconds se heurtent à la reconnaissance du principe de la lutte des classes. Puis il reste la Fédération des typographes de la Suisse romande qui n'a pas encore été officiellement invitée à adhérer à notre Union et un certain nombre de syndicats non fédérés en Suisse romande. Cependant, nous ne doutons pas que l'évolution économique qui se produit aussi rigoureusement dans notre pays qu'ailleurs, nous amènera par la suite et les cheminots et

les typos romands. En attendant, nous nous croyons en droit d'admettre que le gros des travailleurs syndiqués en Suisse soit avec nous.

La Fédération de l'alimentation, qui existe comme telle depuis l'année 1902, réunit aujourd'hui environ 5000 travailleurs syndiqués de tous les métiers de l'alimentation et de la consommation, depuis les meuniers jusqu'aux pâtissiers, depuis les brasseurs jusqu'aux travailleurs du tabac. D'après les derniers renseignements que nous avons pu obtenir, cette fédération engloberait aujourd'hui plus de 85% des travailleurs syndiqués ou près de 20% de la totalité des ouvriers de l'alimentation en Suisse.

Aussi bien l'Union syndicale (l'ancien Gewerkschaftsbund) que la Fédération de l'alimentation ont dès le début de leur existence, donc longtemps avant que la Fédération des Unions ouvrières de la Suisse romande fut formée, travaillé et lutté, autant pour organiser les travailleurs de l'alimentation que pour améliorer les conditions de travail de ces derniers. A cet effet la Fédération de l'alimentation a déjà sacrifié près d'un quart de million, et tant pour les brasseurs que pour les chocolatiers, tant pour les meuniers que pour les travailleurs du tabac, elle a de beaux résultats à enregister. Si elle est encore bien loin des résultats qu'elle aurait voulu obtenir, ceux qui nous rendent la propagande et l'action difficile, comme le font nos syndicalistes en Suisse romande, sont à notre avis à peu près aussi coupables que les patrons et les non-syndiqués, même si leurs intentions étaient bonnes. Cela parce que la réussite des travailleurs est avant tout une question de force et la force une question d'union.

De son côté, la Fédération des unions ouvrières de la Suisse romande ne réunit aujourd'hui qu'une fraction bien minime du prolétariat syndiqué en Suisse romande; nous ne voulons même pas parler de tout le pays. Puis, formée en 1904 en recrutant la plupart de ses adhérents parmi les sections des fédérations syndicales, elle nous paraît mal placée pour parler d'usurpation vis-à-vis de nous.

Au début, il semblait que cette nouvelle organisation serait appelée à rendre de précieux services au mouvement syndical dans son ensemble. Nous avons vu en elle une organisation capable d'intensifier la propagande, de faciliter l'instruction et l'éducation des masses indifférentes, d'aider les fédérations dans leurs luttes contre le patronat, en somme de compléter la grande œuvre émancipatrice que les fédérations syndicales ne pouvaient accomplir à elles seules, que les partis politiques locaux avaient possablement embrouillé.

Au lieu de cela, qu'a fait cette fédération

depuis qu'elle existe?

Au lieu de chercher à établir un contrat avec les fédérations syndicales, comme l'ont fait les unions ouvrières en Suisse allemande, elle a, dès le début, tout voulu faire à sa tête, c'està-dire à la tête des Avennier, Wintsch & Cie, en faisant valoir un principe d'autonomie qui, dans les conditions auxquelles le prolétariat est placé aujourdhui, est bel est bien impossible. (Voyez les mouvements en France et en Espagne.)

Déployant une propagande dans ce sens, elle a semé, peut-être inconsciemment, la discorde entre certaines sections romandes et les comités

centraux des fédérations syndicales.

Autant par sa propagande abstraite et outrée que par les mouvements lancés à tort et à travers sans s'inquiéter de la situation des fédérations, sans égards pour les circonstances réelles, la Fédération des unions ouvrières de la Suisse romande a repoussé (peut-être involontairement aussi) cette masse de prolétaires ignorants et craintifs, que les «purs» méprisent, mais dont la collaboration est indispensable si l'on veut obtenir des résultats et maintenir ce qu'on a obtenu.

L'organe de la fédération, La Voix du Peuple, au lieu d'instruire et d'informer la classe ouvrière sur tout le mouvement ouvrier, s'est bientôt prêté à une propagande exclusivement confessionnelle et syndicaliste à outrance. Mal en prit à ceux qui assayèrent d'y introduire des points de vue plus objectifs, qui cherchaient à faire valoir des raisonnements basés sur la réalité. La Voix du Peuple avait de la place pour des hommes de lettres, pour le clergé anarchiste, elle n'en avait pas pour ceux qui pratiquaient le métier tant maudit de fonctionnaire du mouvement syndical. Bientôt cet organe, qui aurait eu un rôle très important à remplir dans le mouvement, devint le crachoir spécial, recevant et présentant comme vérités toutes faites les excréments de tous les cerveaux qu'elle avait contribué à déformer au grand plaisir des doctrinaires de l'anarchie.

Sans doute, à côté de cela elle contenait de nombreuses critiques assez justes en elles. Mais à quoi ces critiques seraient-elles, si des jésuites en profitaient pour mieux répandre la division, pour diminuer l'œuvre des fédérations syndicales et la besogne des fonctionnaires. Ce n'est pas par un numéro ou deux qu'il faut juger la valeur d'un journal, c'est en l'examinant pendant quelques mois ou quelques années qu'on s'en rend compte. Mais il y a mieux que cela: les jésuites qui donnent le mot d'ordre dans la Fédération des unions ouvrières ne se sont pas gênés d'instituer un vrai service de mouchards autour des fonctionnaires des fédérations syndicales.

Je me souviens maintenant d'avoir lu dans La Voix du Peuple la recommandation que pour éviter de faux renseignements il fallait pénétrer mieux dans les réunions où parlaient des fonctionnaires et bien noter toute phrase ou expression pouvant donner lieu à des critiques. A ce moment, je n'avais pas trop saisi la vraie signification de cette recommandation; j'ai appris depuis à la connaître par propre expérience.

Le conseil a été suivi et les mouchards nous laisseraient indifférents, si au moins ils seraient

capables de rapporter juste.

Bertoni a dit une fois que ceux qui employaient des mouchards étaient plus méprisables que ces derniers; il ferait bien de rappeler cette vérité aux pédagogues de la La Voix du Peuple. Nous ne contestons à personne, parmi les syndiqués, le droit de nous critiquer ou de blâmer nos défauts. Mais nous nous défendrons, « au prix de notre sang, s'il le faut », contre la basse persécution cynique des jésuites hypocrites qui ont répandu les pires calomnies contre nous, bien longtemps avant que nous ayons songé à prendre notre revanche. Une critique, pour être utile, doit avant tout se baser sur la connaissance des faits et sur la capacité de montrer ce qu'il y a de mieux à faire.

Mais il y a encore mieux: après avoir mis en doute la sincérité de tous les fonctionnaires qu'ils ont pu atteindre, après avoir combattu sous différentes formes les fortes cotisations et les institutions de secours, on a, sous le nom de «syndicats mixtes», formé des organisations concurrentes, ramassant tous ceux qui étaient contre nos fédérations et qui trouvaient dans les théories libertaires un beau prétexte pour échapper au

payement des cotisations.

Ici encore nous voulons bien admettre que certains fondateurs de syndicats mixtes aient cru former quelque chose de mieux. Mais le plus important n'est pas ce qu'ils auraient voulu faire, c'est ce qu'ils ont pu faire et, pour cinq années de propagande, cela ne vaut pas cher, ce qu'ils ont fait. Il en est ainsi pour toute l'œuvre de la Fédération des unions ouvrières de la Suisse romande. Si aujourd'hui nous examinons à quoi elle a abouti, il faut reconnaître qu'au lieu d'augmenter ses forces et son influence, elle n'a fait qu'affaiblir et diminuer l'organisation syndicale sérieuse en Suisse romande. A côté de quelques sectaires aveuglés par leurs idées fixes, qui encore à l'heure qu'il est sont incapables de se rendre compte qu'en voulant le bien de la classe ouvrière par une voie trop étroite, ils aboutissent au mal, il y a un certain nombre de soi-disant syndicalistes assez intelligents pour voir où la course de la barque aboutira fatalement. Aujourd'hui, tout militant sincère qui n'est pas dépourvu de toute expérience se refusera comme nous de s'ex-

pliquer avec du monde de ce genre.

A ce sujet, notre opinion est faite. Nos camarades peuvent eux-mêmes répondre maintenant, si la Fédération de l'alimentation avait raison ou non de se considérer en premier lieu compétente pour décider au sujet de la levée ou du maintien du lock-out.

On me reproche maintenant d'avoir été trop énervé à la conférence d'Yverdon, et au camarade Ryser, on lui reproche d'avoir été partial, parce qu'il ne m'avait pas interrompu avant que

j'aie causé.

Ceux qui veulent se donner la peine d'étudier l'œuvre de dénigrement et de persécution ininterrompue dont nous autres fonctionnaires des fédérations syndicales et moi spécialement sont victimes depuis longtemps, peuvent peut-être comprendre qu'on a aussi des moments où l'on s'énerve malgré soi. Il faudrait avoir de l'eau dans ses veines à la place du sang pour accepter calmement autant d'injures.

Puis, si on m'avait laissé parler, on se serait vite rendu compte que je ne m'écartais pas du

tout de la question.

Bertoni avait, et avec raison, constaté qu'il y a contradiction entre les déclarations de Habes-reiter concernant son attitude vis-à-vis de la Fédération des unions ouvrières, sa conduite et les publications concernant la convocation pour la conférence syndicale. Je tenais à expliquer un peu cette contradiction en montrant que si au début il était question de s'expliquer avec les pontifes de la Fédération des unions romandes, après les injures dont on nous a gratifié au dernier moment, cela nous paraissait même dangereux.

La Voix du Peuple avait lancé ses accusations de traître avant la fameuse séance avec le comité syndical, où il était question du cas de Burrus. Malgré cela je fus d'avis qu'il fallait continuer les tractations non pas avec la Fédération des unions ouvrières, mais avec l'ancien syndicat.

Et maintenant, le célèbre cas de Burrus qui depuis sert de pièce de réclame aux syndicalistes?

J'ai déclaré dans une séance de comité—cela devait en être une du moins — où il était question de savoir si les offres des Vautier étaient acceptables ou non, que j'avais appris de plusieurs sources que la maison Burrus profitait par l'intermédiaire de son commis du boycottage; que l'on pouvait démontrer par des chiffres que la vente des produits de la maison Vautier avait fortement diminué pendant que chez les mêmes marchands la vente des produits de la fabrique Burrus avait augmenté. J'ai également déclaré qu'on m'avait affirmé que les Burrus, profitant

du boycott, soutenaient soit l'imprimerie communiste, soit la Voix du Peuple et j'ai demandé aux quatre ou cinq assistants s'ils avaient connaissance de ce bruit, ni plus, ni moins, déclarant ensuite que si cela était vrai, ce ne serait pas la peine de continuer le boycott. Pendant que les quatre autres membres du comité se montrèrent stupéfaits, M^{me} Wolper m'a répondu textuellement: « Oui, j'ai bien entendu parler d'une chose comme ca, mais, dans tous les cas, je ne crois pas qu'il y ait du vrai.» Sur cela j'ai déclaré que moimême je ne croyais pas non plus à un arrangement de ce genre, mais que je devais les rendre attentifs à ce bruit, et qu'ils feront bien de s'informer, car il sera difficile de se défendre contre les chiffres de vente. J'ai également bien stipulé qu'il n'était nullement question de la «Syndicale» dans cette affaire. Je savais que Burrus n'était pas si bête de combattre un concurrent pour en faire profiter un autre.

Ce n'est que quand les grévistes nous ont expliqué pourquoi ils demandaient une indemnité de 5000 fr. que je leur ait dit: « Je vous comprends; mais ce sera difficile à obtenir, car cela donnera à votre mouvement le caractère d'une affaire d'argent. Il vaudrait mieux éviter cela.»

Si les grévistes qui ont été témoins veulent être sincères, elles doivent confirmer que c'est dans le sens indiqué que je m'étais exprimé. Le tout avait plutôt le caractère d'une interrogation intime, si on en a fabriqué une affirmation publique et toute dénaturée, c'est au rapporteur de la Voix du Peuple qu'il faut s'en prendre. Une fois que la Voix du Peuple avait fait sa réclame, nous n'avions plus de raisons pour nous retenir en quoi que ce soit. En effet, trois jours après parut le fameux appel «Aux travailleurs». Au lieu de s'expliquer avec moi directement, les chefs de la tribu syndicaliste, probablement un peu mal renseignés, tombérent les premiers dans la trappe qu'ils m'avaient tendue. Trop tard ils se sont rendus compte que je n'avais rien affirmé publiquement, que c'était la Voix du Peuple qui calomniait elle-même, que je ne pouvais guère procéder autrement pour savoir à quoi j'en étais. Maintenant il n'y avait plus qu'à gagner sur les têtes de Turcs désignés depuis longtemps comme traîtres et vendus; c'était le moyen le plus simple de se tirer d'affaire. Quant au crime qu'on reproche à Habesreiter d'avoir voyagé en automobile aux frais des Vautier, ce dernier m'avait déclaré qu'il n'avait d'autre choix s'il ne voulait pas manquer une réunion convoquée à Yverdon, faute de train. Il eut peut-être mieux fait de manquer son assemblée; pourtant, les syndicalistes auraient été les premiers à lui reprocher ensuite son absence. On voit que, en examinant à fond toutes les accusations et en se plaçant à notre point de vue, à celui des jaunes comme dirait R. dans la *Solidarité*, on peut sans peine comprendre que, dans les circonstances données, nous ne pouvions guère procéder autrement.

Mais que sont toutes ces questions personnelles? Le principal, c'est les conventions établies avec les Vautier. Les voici:

CONVENTION

entre

la Fédération suisse des ouvriers de l'Alimentation, avec siège à Berne,

la maison Vautier Frères & Cie, à Grandson.

Par la présente, MM. Vautier Frères & Cie déclarent abroger l'engagement présenté en mai 1907 à leur personnel, engagement dans lequel il était dit que MM. Vautier Frères & Cie ne reconnaîtraient pas l'ingérence d'éléments étrangers dans leurs fabriques.

MM. Vautier Frères & Cie déclarent en outre qu'ils ne s'opposent en aucune façon à ce que leur personnel ouvrier fasse partie d'un syndicat affilié à la Fédération suisse des ouvriers de l'Alimentation.

En plus, ils se déclarent prêts à réengager toutes les ouvrières n'ayant pas repris le travail par suite de la grève de 1907, ceci pour autant qu'elles le demanderaient. Il est d'autre part bien entendu que cette rentrée se fera au fur et à mesure de la place disponible et selon le besoin de main-d'œuvre de MM. Vautier Frères & Cie, en tous cas, dans un délai de six mois à partir de la signature de la présente convention.

Les ouvrières ainsi réengagées le seront au même titre qu'elles le furent avant l'époque susdésignée, soit en mai 1907; quant au salaires, elles bénéficieront des tarifs actuellement en vigueur. MM. Vautier Frères & Cie veilleront à ce que les ouvrières ayant repris leurs places dans la fabrique ne soient aucunement molestées par quelque partie du personnel que ce soit.

Un contrat collectif faisant partie intégrale de la présente est conclu entre les parties contractantes. Comme garantie de stricte observation de la présente convention, MM. Vautier Frères & Cie versent à la Fédération de l'Alimentation la somme de trois mille francs. Le versement de cette garantie s'effectue en même temps que la signature de la présente.

De son côté, le comité central de la Fédération suisse des ouvriers de l'Alimentation prend l'engagement de lever le boycottage de tous les produits de la maison Vautier Frères & Cie, dès la signature de la présente convention et du contrat collectif.

Il communiquera la levée de ce boycottage à toutes les sections de la Fédération suisse des ouvriers de l'Alimentation, ainsi qu'à tous les journaux, publications ou organes qui avaient annoncé le boycottage, et il veillera à ce que tous ces journaux et organes annoncent bien la levée du boycottage des produits Vautier. MM. Vautier Frères et Cie auront, de leur côté, la faculté d'annoncer au public par tous les moyens qu'ils jugeront bons, la levée de ce boycottage, par exemple, s'ils en estiment l'utilité, au moyen d'insertions payantes, dans les organes des diverses fédérations ouvrières suisses.

Berne et Grandson, le 24 juin 1909. Vautier Frères & Cie.

pp. la Fédération des ouvriers de l'Alimentation: F. Küstli. Ch. Habesreiter.

CONVENTION

entre

la maison Vautier Frères & Cie, fabriques de tabacs, cigares et cigarettes, à Grandson et Yverdon,

la Fédération suisse des ouvriers de l'Alimentation, avec siège à Berne.

Art. 1er. La maison Vautier Frères & Cie reconnaît le syndicat mixte des travailleurs en tabacs de Grandson et Yverdon, section de la Fédération suisse des ouvriers de l'Alimentation.

Art. 2. La maison Vautier n'apportera aucune entrave à l'entrée de son personnel dans le syndicat. Elle s'engage, en outre, à ne pas renvoyer des ouvriers ou ouvrières parce qu'ils sont syndiqués ou ont pris part à un mouvement syndical approuvé par la fédération soussignée.

Art. 3. Il ne sera fait aucune pression ou propagande de part et d'autre dans les fabriques entre ouvriers et ouvrières syndiqués ou non syndiqués; les idées et les opinions des uns et des autres seront respectées sans favoritisme ni froissement.

Art. 4. Dans le but de faciliter la perception des cotisations par le syndicat, la paye de huitaine se fera 10 ou 15 minutes avant la cessation du travail ou pendant le travail.

Art. 5. Le syndicat est autorisé à afficher dans la fabrique:

a) les convocations aux assemblées;

b) les communications d'ordre général à ses membres. La répartition des journaux de la Fédération pourra se faire dans la fabrique.

Art. 6. D'une façon générale, l'échelle des salaires telle qu'elle existait au premier avril 1909 est admise de part et d'autre pour toute la durée du contrat. Pour le personnel à la journée, le salaire initial ne

Pour le personnel à la journée, le salaire initial ne sera pas inférieur à fr. 1.90 pour les ouvrières et fr. 2.—pour les ouvriers en dessous de 20 ans, et de fr. 3.25 pour les ouvriers agés de plus de vingt ans

les ouvriers âgés de plus de vingt ans.

Art. 7. Les jours fériés officiels (Nouvel-an, Vendredisaint, Ascension et Noël) seront payés au personnel et cela d'une manière uniforme, à raison de fr. 3.50 par jour pour les hommes; fr. 2.50 par jour pour les garçons en dessous de 20 ans; fr. 2.— par jour pour les cigarières, cigarettières et femmes à la journée et fr. 1.50 par jour pour les rouleuses. Toutefois, lorsque les jours de Noël et de Nouvel-an tombent sur un dimanche, ils ne seront pas payés.

Art. 8. Entière liberté est laissée au personnel de prendre congé le Premier Mai, toutefois la direction devra

en être pévenue d'avance par le syndicat.

Art. 9. Les règlements de fabrique de la maison Vautier Frères & Cie ne pourront contenir des dispositions allant à l'encontre de celles contenues dans la présente. De même, il ne pourra pas être conclu de con-

ventions individuelles, contraires à la présente.

MM. Vautier Frères & Cie seront seuls compétents
pour régler les questions de discipline intérieure dans
leurs fabriques; toutefois, en cas de renvoi d'un membre
du syndicat, les motifs en seront donnés sur demande
au comité central de la fédération contractante.

En cas de ralentissement dans les affaires, MM. Vautier Frères & Cie ne renverront pas de personnel faisant partie du syndicat. Au cas où tout le personnel serait syndiqué, MM. Vautier Frères & Cie diminueront la durée du travail afin de parer à des renvois d'ouvriers ou ouvrières. Art. 10. Cette convention entre en vigueur le jour

Art. 10. Cette convention entre en vigueur le jour de sa signature par les parties contractantes, soit MM. Vautier Frères & Cie, à Grandson et Yverdon, d'une part, et la Fédération suisse des ouvriers de l'Alimentation, avec siège à Berne, d'autre part.

Elle est valable jusqu'au 30 juin 1911. Si trois mois avant l'échéance de cette date aucun avis de résiliation n'est donné de part ou d'autre, cette convention sera renouvelée par tacite reconduction pour une année et ainsi de suite, d'année en année

ainsi de suite, d'année en année.

Art. 11. Toute contestation qui pourrait survenir au sujet de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention sera tranchée souverainement par une commission arbitrale composée de quatre membres, dont deux désignés par la Fédération suisse des ouvriers de l'Alimentation et deux par MM. Vautier Frères & Cie; un surarbitre sera désigné par le président du tribunal du district de Grandson.

Berne et Grandson, le 24 juin 1909. Vautier Frères & Cie.

pp. la Fédération suisse des ouvriers de l'Alimentation: Fr. Küstli. Ch. Habesreiter.

N'importe quel ouvrier syndiqué qui a conservé encore un peu de bon sang, comprend que ces conventions représentent, à part les salaires, tout ce qu'on peut réclamer en ce moment à un patron dans l'industrie des tabacs. La Fédération des unions ouvrières serait probablement embarrassée, si elle devait nous montrer des conventions plus favorables obtenues par elle. Quant à la question des salaires, il faut dire que les Vautier payent actuellement les plus forts salaires parmi les fabricants de tabacs et cigarettes en Suisse romande. La Fédération de l'alimentation fera du reste tout son possible pour syndiquer également les travailleurs des autres établissements analogues, de sorte qu'il deviendra possible de procéder à une élévation générale des salaires dans toute l'in-

Enfin, il faut tenir compte de ce que la grande majorité des ouvrières en question ne sont organisées que depuis quelques mois et que beaucoup d'entre elles comptent parmi les travailleurs peu qualifiés.

En somme, toute cette affaire Vautier a contribué à éclaircir la situation. Le congrès des syndicalistes, en s'opposant de reconnaître les décisions prises par le comité central de la Fédération de l'Alimentation et par le comité directeur de l'Union syndicale, a exprimé une fois franchement ce qu'on devait lire entre les lignes de la Voix du Peuple.

Le syndicalisme propagé en Suisse romande n'est que le précurseur de l'anarchie. A côté des bourgeois, des chrétiens et des jaunes, il combat l'organisation ouvrière.

Il nous restera à examiner par quels moyens on arrivera à apprendre aux travailleurs romands à distinguer mieux entre ce qui est jaune ou rouge ou noir, à reconnaître quelle est la forme d'organisation et la méthode d'action la plus solide et efficace. Ce sera de la besogne plus utile et plus urgente que de nous disputer avec les amis de la Voix du Peuple.. A. Huggler.